



Braille

# ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

## GUIDE PRATIQUE

*SERVICE HANDIVERSITÉ  
DIRECTION VIE DES CAMPUS*



# ÉDITO

Cher.e.s étudiant.e.s,

Rétablir l'égalité des chances et réduire les difficultés que vous pourriez rencontrer au cours de votre cursus font partie des objectifs de notre université. Le schéma directeur handicap conçu par notre établissement et notre participation au programme national « Aspie friendly » témoignent de notre volonté de vous donner les moyens de la réussite, de vous permettre d'accéder aux différentes activités de la vie étudiante et de favoriser votre insertion professionnelle.

Pivot du dispositif mis en place pour vous accompagner vers cette réussite, le service Handiversité est à votre écoute. En concertation avec les autres services universitaires comme le service de médecine préventive (SCMPPS) ou le service d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP), il peut mettre en place des actions adaptées afin que vos études et votre vie à l'université se déroulent dans les conditions les plus propices possibles.

Nous vous souhaitons une année universitaire pleine de découvertes et riche en succès.

Philippe Augé  
Président de l'Université de Montpellier

Agnès Fichard-Carroll  
Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale

# BIENVENUE

## À L'UNIVERSITÉ

## DE MONTPELLIER

Vous allez ou venez de vous inscrire à l'Université de Montpellier, un environnement rempli de nouveautés où il n'est pas toujours facile de se repérer.

Vous trouverez dans ce guide les informations utiles et les interlocuteurs qui vous accompagneront dans vos différentes démarches.

Gardez-le avec vous, il vous servira tout au long de votre parcours universitaire.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous souhaitons une bonne lecture.

*L'équipe du service Handiversité*

Le statut de l'étudiant.e en situation de handicap .....	<b>03</b>
Exemples d'aménagements proposés à l'Université de Montpellier .....	<b>04</b>
2 services incontournables pour vos démarches .....	<b>05</b>
Les démarches d'inscription en 3 étapes .....	<b>06</b>
À chaque situation, une solution :	
● Formation initiale .....	<b>10</b>
● Formation continue .....	<b>10</b>
● Apprentissage .....	<b>11</b>
● Stage .....	<b>11</b>
● Mobilité ERASMUS .....	<b>12</b>
Autres contacts :	
● Bibliothèque Inter Universitaire (BIU) .....	<b>13</b>
● Orientation et insertion professionnelle (SCUIO-IP) .....	<b>14</b>
● Art & Culture .....	<b>15</b>
● Sport (SCAPS) .....	<b>16</b>
● Bureau de la Vie Étudiante (BVE) .....	<b>17</b>
● Bourses /aides sociales / logement / restauration (CROUS) .....	<b>18</b>
● Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) .....	<b>19</b>
● Transports adaptés .....	<b>20</b>
Sites internet utiles .....	<b>21</b>

# LE STATUT D'ÉTUDIANT.E EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiant.e.s en situation de handicap suivent les mêmes cursus d'études que l'ensemble des étudiant.e.s et se présentent aux mêmes épreuves. Ils sont donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes réglementations.

Afin de garantir l'égalité des chances, ils peuvent bénéficier de certains aménagements et aides à la compensation.

La mise en œuvre de ces aménagements implique la mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire ainsi que la mobilisation de biens matériels. Ceci nécessite un engagement réciproque et un respect des procédures pour chaque aménagement.

Toute demande d'aménagement d'études et/ou d'examens ou concours est étudiée par une équipe plurielle. Cette équipe est notamment composée du service Handiversité et du service de médecine de prévention (SCMPPS). Elle peut réunir d'autres professionnels de l'université à même de donner une réponse éclairée et univoque aux demandes formulées (enseignants, scolarité, SCUIO-IP). Elle peut également solliciter tout partenaire extérieur jugé nécessaire (CROUS, MDPH, établissement ou service spécialisé, expert).



## À NOTER

*Les demandes d'aménagement des examens et des études sont à renouveler chaque année universitaire.*



## À NOTER

*À l'issue de l'évaluation, une notification vous sera transmise, ainsi qu'à la scolarité de votre composante, après validation du président de l'université.*

# EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS À L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

## AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES

- Mise à disposition des contenus des cours, photocopies des supports pédagogiques, travail en bibliothèque.
- Accompagnement pédagogique : tutorat, aide à la prise de notes, reprise des cours, soutien pédagogique...
- Aide à la communication : interprétariat en LSF, interface.
- Équipements spécialisés : logiciels spécifiques, boucle magnétique, etc.
- Mise à disposition de salles de repos.

## AMÉNAGEMENT DES EXAMENS

- Majoration de temps supplémentaire.
- Accessibilité des locaux et installation matérielle en salle d'examen.
- Consignes orales données par écrit.
- Adaptation des sujets d'examens.
- Affectation d'une salle particulière.

- Secrétariat aux examens.
- Assistance d'un spécialiste des modes de communication : reformulation, interprétariat en LSF, relecture.
- Utilisation de matériel technique ou informatique.

## MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

- Aide aux déplacements sur le campus. Veille à l'accessibilité des salles de cours et des services universitaires.
- Accès en véhicule sur les campus : dossier à constituer auprès du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS).
- Accès aux ascenseurs badgés.

## 2 SERVICES INCONTOURNABLES POUR VOS DÉMARCHES



### LE SERVICE HANDIVERSITÉ

Ce service met en œuvre la politique de l'Université de Montpellier dans le domaine du handicap (étudiant.e.s et personnels), en collaboration avec l'ensemble des services concernés. Il est également chargé de sensibiliser la communauté universitaire au handicap.

Il est rattaché à la Direction Vie des Campus.



### LE SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION (SCMPPS)

L'équipe du SCMPPS travaille en collaboration, au sein de l'université, avec le service Handiversité, le SCUIO-IP et les scolarités des composantes.

Selon le type de handicap et ses conséquences éventuelles au cours de votre année d'étude, le SCMPPS prend avis auprès d'experts extérieurs pour répondre au mieux à vos besoins.

## LE SERVICE HANDIVERSITÉ, SES MISSIONS PRINCIPALES

- Accueillir, informer et accompagner les personnels et les étudiant.e.s en situation de handicap dans leurs démarches.
- Organiser et coordonner les aménagements des études et des examens et/ou concours.
- Organiser l'aménagement des postes de travail des personnels en situation de handicap.
- Assurer le suivi et l'évaluation des aménagements mis en œuvre.
- Participer à l'amélioration de l'accessibilité architecturale et technologie numérique de l'établissement.
- Communiquer sur les droits des personnes en situation de handicap.
- Sensibiliser la communauté universitaire au handicap.



### CONTACTER

LE SERVICE HANDIVERSITÉ

@ [handicap@umontpellier.fr](mailto:handicap@umontpellier.fr)

ACCUEIL / SECRÉTARIAT



CAMPUS TRIOLET

Bât. 13 – Rez-de-chaussée

Place Eugène Bataillon

34095 Montpellier



04 67 14 41 44 / 06 73 50 28 65

Ouvert du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h puis de 13h à 17h.

### SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE-VILLE



06 79 75 10 84

IUT BÉZIERS



04 67 14 41 44

RICHTER



06 13 78 56 13

IUT NÎMES



06 79 75 10 84

Site web :

[www.umontpellier.fr/campus/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/handicap)

## LE SCMPPS, SES MISSIONS PRINCIPALES

Le service de médecine de prévention vous apporte un accompagnement individuel et adapté à vos besoins tout au long de votre cursus universitaire.

Une équipe composée de médecins habilités par la Maison des Personnes Handicapées de l'Hérault (MDPH) et des infirmières, secrétaires, assistants sociaux, psychologues sont à votre écoute pour évaluer votre situation et vous proposer des aménagements d'études et/ou d'examens, en fonction de votre situation et dans le respect de l'équité de l'ensemble des étudiant.e.s.

7



### À NOTER

*Un handicap n'a pas le même impact sur les études, examens et concours, selon le cursus suivi, les années d'études et les modalités de contrôle des connaissances.*

*Les aménagements proposés sont variables dans le temps et imposent une visite annuelle.*



## CONTACTER LE SCMPPS

@ [scmpps@umontpellier.fr](mailto:scmpps@umontpellier.fr)

 **CAMPUS TRIOLET**  
Bât. 20 – Rez-de-chaussée  
Place Eugène Bataillon  
34095 Montpellier  
 04 67 14 31 48

 **CENTRE-VILLE**  
Institut de biologie – 2<sup>e</sup> étage droite  
4 Boulevard Henry IV  
34967 Montpellier cedex 2  
 04 34 43 30 79

 **IUT MONTPELLIER**  
99 avenue d'Occitanie  
34296 Montpellier cedex 5  
 04 99 58 51 57

 **RICHTER**  
MDE Aimé Schoenig  
Rue Vendémiaire  
 04 34 43 24 26

## AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS ET/OU CONCOURS



DÈS LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE,  
PRENEZ CONTACT AVEC LE SCMPPS

Les étudiant.e.s qui souhaitent **bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de concours** prennent contact avec le SCMPPS au plus tôt et, de préférence, **au moment de l'inscription**.



### SERVICE DE SCOLARITÉ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Le service de scolarité gère toute la partie administrative : Inscriptions, organisation des examens terminaux, édition des relevés de notes, remise des diplômes, etc.

L'équipe pédagogique est composée de l'ensemble des enseignants intervenant lors des cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) ou travaux pratiques (TP).

Dès l'obtention de votre notification d'aménagements, informez l'équipe pédagogique afin de faciliter leur mise en œuvre : donnez une copie de vos aménagements d'études et/ou examens à vos chargés de TD et/ou TP.



### À NOTER

*Lors de la visite d'évaluation, pensez à prendre votre carnet de santé et votre dossier médical.*



### À NOTER

*Il existe des relais handicap au niveau administratif et pédagogique dans chaque composante : ils sont là pour vous guider dans vos démarches. Pour les connaître, rapprochez-vous du service Handiversité et/ou de votre service de scolarité.*

# LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

## 1 AVANT L'INSCRIPTION

Dès le mois d'avril précédant la rentrée universitaire envisagée, vous pouvez contacter le service Handiversité afin de préciser les aménagements spécifiques dont vous avez besoin, accompagnement humain ou aide technique.

## 2 AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- Sur votre dossier d'inscription, **cochez la case de déclaration de situation de handicap et de demande d'aménagements.**
- Sur le site web de l'Université de Montpellier, **remplissez le formulaire en ligne : [www.umontpellier.fr/campus/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/handicap)**
- **Prenez contact avec le service Handiversité et le service de Médecine Préventive**, deux services incontournables pour pouvoir obtenir des aménagements d'études et/ou d'examens.

## 3 APRÈS L'INSCRIPTION ET DÈS LA RENTRÉE

Signalez-vous auprès de la **scolarité** de votre composante et auprès de **l'équipe pédagogique**. Ils pourront anticiper vos besoins lors des cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés, contrôles continus, ou examens terminaux/concours.

# À CHAQUE SITUATION, UNE SOLUTION

## FORMATION INITIALE

Vous êtes étudiant.e en formation initiale si :

- Vous n'avez pas interrompu vos études.
- Vous n'avez pas interrompu vos études et vous travaillez à temps partiel.

Pour vos démarches, rapprochez-vous de la scolarité de votre composante.

## FORMATION CONTINUE

Si vous avez suspendu vos études depuis plus de deux ans, vous relevez de la formation continue (demandeur d'emploi, salarié, bénéficiaire du RSA, etc.).

Le Service Formation Continue (SFC) assure notamment un accompagnement visant l'intégration des personnes handicapées dans les formations de l'Université de Montpellier:

- Accueil individualisé par le référent handicap.
- Mise en œuvre des adaptations, si besoin, avant l'entrée en formation.
- Suivi et bilan de fin de formation.

## CONTACTER

LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

@ [sfc@umontpellier.fr](mailto:sfc@umontpellier.fr)

🏠 IUT MONTPELLIER  
99 avenue d'Occitanie  
34296 Montpellier cedex 5  
☎ 04 99 58 52 96

🏠 RICHTER  
Rue Vendémiaire  
Bât. E – CS29555  
☎ 04 34 43 21 21

🏠 IUT NÎMES  
8 rue Jules Raimu  
30907 Nîmes Cedex 2  
☎ 04 66 64 95 62

## APPRENTISSAGE

Les démarches sont identiques à celles des étudiant.e.s en formation initiale en ce qui concerne les aménagements d'études et d'examens.

Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques sur votre lieu de travail liés à votre handicap, votre employeur doit se rapprocher soit de l'AGEFIPH (secteur privé), soit du FIPHFP (secteur public).

11

### CONTACTER LE CFA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

 IUT MONTPELLIER  
99 avenue d'Occitanie  
34296 Montpellier cedex 5  
 04 99 58 52 96  
 [cfa@ensuplr.fr](mailto:cfa@ensuplr.fr)

## STAGE

Vous pouvez bénéficier d'aménagements et/ou d'adaptations de votre poste de travail durant votre stage si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Être reconnu travailleur handicapé (RQTH) par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- Être titulaire de la carte d'invalidité.
- Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).



### À NOTER

*Contactez impérativement le service Handiversité.*

*Rapprochez-vous au plus tôt de la structure qui vous accueille : elle pourra ainsi organiser les aménagements et/ou adaptations de votre poste de travail.*

## MOBILITÉ ERASMUS+

Le programme Erasmus+ permet aux étudiant.e.s d'effectuer une mobilité études ou stage dans l'un des 27 pays membres de l'Union européenne (plus l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Turquie\* et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine).



### À NOTER

*Une mobilité d'études peut être effectuée sur une période allant de trois mois à un an.  
Une mobilité de stage peut être effectuée sur une période allant de deux à six mois.*

### Si vous désirez en bénéficier :

#### 1 Prenez contact avec le Bureau des Relations Internationales (BRI) de votre composante.

Faites leur part de vos besoins spécifiques. Soyez bien attentif aux dates des calendriers (dépôt de candidature, dossiers de financement, etc.). Vous trouverez les coordonnées de votre Bureau des Relations Internationales sur les pages internationales de l'Université de Montpellier.

<https://www.umontpellier.fr/international/bureau-de-relations-internationales-de-votre-composante/>

#### 2 Prenez rendez-vous avec le service Handiversité pour le suivi de votre dossier.

Le service Handiversité, la Direction des Relations Internationales (DRI) et votre composante travailleront de concert pour faire le lien avec l'établissement universitaire d'origine ou d'accueil.

*\* L'Université de Montpellier peut être amenée à ne pas proposer de mobilité vers ce pays, au vu de son contexte géopolitique.*

**CONTACTER**  
LA DIRECTION  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES

☎ 04 34 43 23 28

@ [mobility@umontpellier.fr](mailto:mobility@umontpellier.fr)

# AUTRES CONTACTS

## BIBLIOTHÈQUE INTER UNIVERSITAIRE (BIU)

En partenariat avec le service Handiversité, la BIU propose plusieurs services adaptés sur simple présentation de la carte d'étudiant :

- Emprunt de 16 livres pour 6 semaines (au lieu de 10 livres pour 3 semaines).
- Fonction scanner gratuite sur photocopieurs
- Prêt et retour indifférenciés : faire venir des documents et les rendre dans la BU de votre choix.
- Préparation de colis documentaires à la BU de votre choix.
- Réservation prioritaire d'une salle de travail en groupe (selon les BU).
- Tables ergonomiques : hauteur et inclinaison réglables (selon les BU).
- Lutrins de lecture permettant de maintenir un document ouvert (selon les BU).

13

## CONTACTER

LE SERVICE COMMUN  
DE LA DOCUMENTATION  
(SCD UNIVERSITE DE MONTPELLIER)

🏠 SCD de l'Université de Montpellier  
Institut de Biologie, Boulevard Henri IV  
34000 MONTPELLIER

☎ 04 34 43 36 80 ou 81

site web : [www.biu-montpellier.fr](http://www.biu-montpellier.fr)

Pour toute question ou information,  
contactez le référent handicap du SCD  
de l'Université de Montpellier :

@ [burichter-handicap@umontpellier.fr](mailto:burichter-handicap@umontpellier.fr)



## À NOTER

*Renseignez-vous auprès du service Handiversité ou de la Bibliothèque de votre composante.*

# INFORMATION, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO –IP)

Le Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) vous accompagne depuis la construction de votre parcours de formation jusqu'à votre insertion professionnelle.

## CONTACTER LE SCUIO-IP

 **CAMPUS TRIOLET**  
Bât. 8, rez de chaussée de la BU  
Place Eugène Bataillon  
34095 Montpellier cedex 5  
 04 67 14 30 61  
 [scuioip-triolet@umontpellier.fr](mailto:scuioip-triolet@umontpellier.fr)

 **CENTRE-VILLE**  
5 boulevard Henri IV – CS19044  
34967 Montpellier cedex 2  
 04 34 43 32 33  
 [scuioip-centre@umontpellier.fr](mailto:scuioip-centre@umontpellier.fr)

Une équipe de chargés d'information et de conseil, de documentalistes et de psychologues de l'éducation nationale est à votre écoute :

- 1 Pour l'élaboration d'un projet d'études**  
Orientation, réorientation, stage ou poursuite d'études : sur rendez-vous avec un Psychologue de l'Education Nationale (PsyEN), ou au cours d'actions collectives (ateliers et modules).
- 2 Pour la recherche d'information et de documentation**  
Accompagnement personnalisé sur les deux sites.



## À NOTER

### **Le RESeau professionnel de l'Université de Montpellier (RESUM)**

*C'est un outil de gestion et de suivi des étudiant.e.s de l'Université de Montpellier intégré à votre Espace Numérique de Travail (ENT).*

*Il est composé de modules liés :*

- *À l'insertion professionnelle et l'évolution de carrières.*
- *Aux relations enseignants - diplômés - entreprises.*
- *À l'animation d'un réseau social institutionnel.*

*Le service Handiversité est membre du RESUM, inscrivez-vous au groupe Handiversité pour accéder aux offres de nos partenaires :*

- *Contrats d'apprentissage.*
- *Stages.*
- *Emplois.*

***<http://resum.umontpellier.fr/>***

15

## ART ET CULTURE

Ce service propose une programmation riche et variée à l'attention de la communauté universitaire (étudiant.e.s et personnels) : événements sur le campus, ateliers de pratique artistique (musique assistée par ordinateur, dessin, etc.), résidence d'artistes, spectacles en lien avec les partenaires culturels sur le territoire... Autant d'opportunités pour aller à la rencontre des artistes et être au contact de la création artistique .

Certaines manifestations et spectacles peuvent faire l'objet d'une traduction en langue des signes française ou être proposés en audio description.

### **CONTACTER**

#### **LE SERVICE ART & CULTURE**

##### **🏠 CAMPUS TRIOLET**

Bât. 34, place Eugène Bataillon  
34095 Montpellier Cedex 5

**☎ 04 67 14 48 34 / 46 65**

**@ [dvc-culture@umontpellier.fr](mailto:dvc-culture@umontpellier.fr)**

Facebook : Art & culture - Université de Montpellier

Site web : **[artetculture.edu.umontpellier.fr](http://artetculture.edu.umontpellier.fr)**

## SPORT (SCAPS)

Le Service Commun des Activités Physiques et Sportives (SCAPS) propose de nombreuses activités, pouvant être adaptées en fonction des demandes des étudiant.e.s en situation de handicap et des possibilités offertes par les structures sportives en concertation avec le service Handiversité.



### À NOTER

*Si vous souhaitez pratiquer une activité handisport de loisir ou de compétition, vous trouverez la liste des disciplines de votre département et le club handisport le plus proche sur :*

***[www.handisport-languedoc.edicomnet.fr](http://www.handisport-languedoc.edicomnet.fr)***

## CONTACTER

### LE SCAPS

@ [suaps@umontpellier.fr](mailto:suaps@umontpellier.fr)

🏠 FACULTÉ DE PHARMACIE  
15 avenue Charles Flahault  
34095 Montpellier cedex 5  
☎ 04 11 75 97 70

🏠 CENTRE SPORTIF UNIVERSITAIRE  
La motte rouge  
532 avenue Émile JEANBREAU  
34090 Montpellier

🏠 RICHTER  
Rue Vendémiaire/Espace Richter  
34000 Montpellier  
☎ 04 34 43 24 16

## BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE (BVE)

Le Bureau de la Vie Étudiante (BVE) est une interface entre les étudiant.e.s et l'université. Il participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique de vie étudiante de l'établissement. Le BVE intervient dans les moments forts de la vie étudiante.

Par exemple :

- Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants à la rentrée (JANE).
- L'agenda de l'étudiant : pour connaître toutes les associations étudiantes et bien plus.
- Les formations et financements des projets étudiants (Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Étudiantes – FSDIE).
- Les animations culturelles, environnementales ou sportives.
- Valorisation de l'engagement étudiant.



### À NOTER

*Pour toute question ou suggestion concernant le handicap, n'hésitez pas à solliciter les étudiants du BVE.*

### CONTACTER

#### LE BUREAU DE LA VIE ÉTUDIANTE

🏠 4 boulevard Henri IV  
34000 Montpellier

☎ 06 23 26 26 12

@ [bve@umontpellier.fr](mailto:bve@umontpellier.fr)

## BOURSES / AIDES SOCIALES / LOGEMENT / RESTAURATION (CROUS)

Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Montpellier favorise la réussite des études et l'amélioration des conditions de vie des étudiant.e.s de l'académie.

### 1 BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La demande de bourses et/ou logement se fait par l'intermédiaire du Dossier Social Étudiant. **Aucune limite d'âge** n'est opposable aux étudiant.e.s atteint.e.s d'un handicap reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Ils bénéficient en outre de trois années supplémentaires de droit aux bourses.

### 2 RESTAURATION

Le CROUS propose des lieux de restauration au sein et à proximité des campus universitaires. L'ensemble des resto'U et cafétérias sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### 3 LOGEMENT

Certaines cités et résidences universitaires disposent de logements aux normes d'accessibilité pour accueillir des étudiant.e.s en situation de handicap physique et/ou sensoriel. Pour faire une demande de logement aux normes d'accessibilité via le formulaire téléchargeable sur le site du CROUS Montpellier : <http://www.crous-montpellier.fr/aides-sociales/handicap/>

### 4 SERVICE SOCIAL

Implantés au CROUS et sur les sites universitaires (Montpellier, Nîmes, Perpignan), des assistants de service sociaux accueillent les étudiant.e.s, quel que soit leur cursus. Ils apportent écoute, soutien, information et conseil auprès des étudiant.e.s et les orientent vers les différents services d'aides sociales existants.

### CROUS DE MONTPELLIER

2 rue Monteil, CS 85053 34093 Montpellier cedex 5

☎ 04 67 41 50 27 ou 28

@ [service.social@crous-montpellier.fr](mailto:service.social@crous-montpellier.fr)

*(indiquer nom, prénom, date de naissance, INE, secteur et lieu d'études, téléphone et objet de votre demande • Pas plus de 3 lignes)*

site web : [www.crous-montpellier.fr](http://www.crous-montpellier.fr)

## MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 Février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.



### À NOTER

*Les aides existantes sont présentées sur le site de la MDPH et du Conseil départemental de votre commune de résidence.  
Rapprochez-vous de la MDPH ou du service Handiversité.*

19

#### 1 DE 0 À 20 ANS

- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé et compléments (AEEH).
- Cartes (priorité, invalidité, stationnement).
- Prestation de compensation (PCH).
- Orientation vers un dispositif scolaire adapté.
- Orientation en établissements et services médico-sociaux.

#### MDPH de l'Hérault

🏠 59 avenue de Fes  
34086 Montpellier

☎ 04 67 67 69 30

site web :

[www.mdph34.fr/fr/accueil.html](http://www.mdph34.fr/fr/accueil.html)

#### 2 À partir de 20 ANS

*(16 ans sous conditions)*

- Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et complément de ressources.
- Cartes (priorité, invalidité, stationnement).
- Prestation de compensation du handicap (PCH).
- Orientation vers les établissements et services médico-sociaux.
- Allocation compensatrice tierce personne et frais professionnels.
- Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse.
- Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Orientation professionnelle.

## TRANSPORTS ADAPTÉS

Pour que l'égalité des droits et des chances soit appliquée pour tous, les départements organisent chaque année le transport universitaire des étudiant.e.s en situation de handicap.

### QUELLES SONT LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION ?

Toute demande de transport est à formuler, chaque année, à la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH) de votre département.

### QUELS SONT LES BÉNÉFICIAIRES ?

Vous en serez bénéficiaire sous condition d'être étudiant.e résidant.e dans le département de l'Hérault et de présenter une carte d'invalidité valable, délivrée par la MDPH .

### QUEL EST LE TYPE DE TRANSPORT ?

Plusieurs modalités de transport sont possibles via Hérault Transport :  
**[www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr)**



### À NOTER

*C'est la MDPH qui se charge de transférer le dossier complet au Pôle Transports du Conseil général de votre département en charge d'organiser le transport universitaire.*

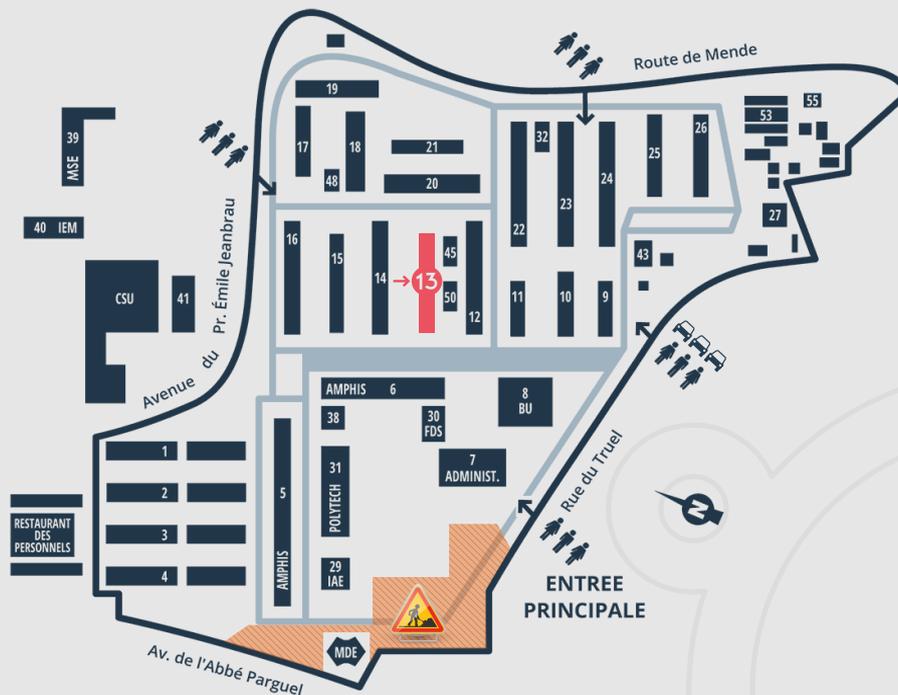


### À NOTER

*Pour information, vous pouvez prétendre à des réductions d'abonnement ou à la gratuité, sous certaines conditions, aux transports en communs sur les réseaux Tam (34) ou Tango (30).*



# VENIR AU SERVICE HANDIVERSITÉ



SERVICE HANDIVERSITÉ  
BATIMENT 13 - REZ-DE-CHAUSSÉE

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER - CAMPUS TRIOLET

Place Eugène Bataillon 34095 Montpellier cedex 05





Braille

## CONTACTER LE SERVICE HANDIVERSITÉ

### ACCUEIL / SECRÉTARIAT

Du lundi au vendredi, 9h-12h et 13h-17h

#### CAMPUS TRIOLET

Bât. 13 (rdc) - Place Eugène Bataillon  
34095 Montpellier

 04 67 14 41 44 / 06 73 50 28 65

 [handicap@umontpellier.fr](mailto:handicap@umontpellier.fr)

site web : [www.umontpellier.fr/campus/handicap](http://www.umontpellier.fr/campus/handicap)

*Tramway ligne 1*

*arrêt Universités des Sciences et des Lettres*

## SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE-VILLE

 06 79 75 10 84

RICHTER

 06 13 78 56 13

IUT NÎMES

 06 79 75 10 84

IUT BÉZIERS

 04 67 14 41 44



*Handiversité fait partie des cinq services de la direction Vie des campus avec : action sociale et loisirs / art & culture / qualité de vie au travail / vie étudiante.*

*Tél : 04 67 14 30 47 // Mail : [dvc-direction@umontpellier.fr](mailto:dvc-direction@umontpellier.fr)*

